

**CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE CHALETTE-SUR-LOING**

Séance du 27 juin 2016

Compte rendu

AFFAIRE N° 1	Installation d'un nouveau conseiller suite à la démission d'un conseiller municipal	Rapporteur : M. le Maire
-------------------------	--	-------------------------------------

Point retiré de l'ordre du jour

AFFAIRE N° 2	Modification de la composition des commissions municipales suite à la démission d'un conseiller municipal	Rapporteur : M. le Maire
-------------------------	--	-------------------------------------

Point retiré de l'ordre du jour

AFFAIRE N° 3	Création d'une fourrière départementale à Chilleurs aux Bois	Rapporteur : M. Berthier
-------------------------	---	-------------------------------------

Sachant que l'Association de Gestion du Refuge Animal (AGRA) de Chilleurs-aux-Bois est amenée à disparaître, l'Association des Maires du Loiret (AML 45) a décidé de remplacer l'AGRA par une fourrière départementale. Dans un courrier du 3 novembre 2015, monsieur le Maire a exprimé le souhait de confier la compétence de la fourrière animale à une future structure intercommunale de type syndicat mixte agissant à l'échelon départemental. Pour ce faire, il a été décidé d'autoriser monsieur le Maire à intégrer cette future structure intercommunale de type syndicat mixte.

Adopté à l'unanimité

AFFAIRE N° 4	Conventions d'utilisation de l'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties des quartiers prioritaires de la politique de la ville, dans le cadre du Contrat de ville	Rapporteur : Mme Clément
-------------------------	--	-------------------------------------

Les contrats de ville signés en 2015 ont ouvert droit, au profit des bailleurs, à un abattement de 30% de la Taxe Foncière sur les Quartiers Prioritaires de la ville. Ce potentiel financier dégagé doit permettre la réalisation de programme d'actions triennaux avec chaque bailleur présent sur le territoire : Logem, Valogis et immobilière 3 F.

Il a été décidé d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions ayant trait à cette exonération avec chaque partenaire.

Adopté à l'unanimité

AFFAIRE N° 5	Approbation du compte de gestion 2015 du budget principal	Rapporteur : M. le Maire
-------------------------------	--	---

Le compte de gestion 2015 du budget principal préparé par le receveur municipal est rigoureusement identique au compte administratif établi par le Maire. Il a été décidé de l'approuver.

Les résultats de clôture (hors restes à réaliser) sont les suivants :

- Section d'investissement : déficit de 2 407 023,34 €
- Section de fonctionnement : excédent de 4 405 522,86 €

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (Mme Morand, M. Caché et son pouvoir s'abstiennent)

AFFAIRE N° 6	Approbation du compte administratif 2015 du budget principal	Rapporteur : M. le Maire
-------------------------------	---	---

Le document retrace les résultats définitifs pour l'exercice 2015. Les résultats de clôture sont les suivants, hors restes à réaliser :

- Section d'investissement : déficit de 2 407 023,34 €
- Section de fonctionnement : excédent de 4 405 522,86 €

L'excédent de la section de fonctionnement fera l'objet d'une délibération spécifique pour son affectation.

Il a donc été décidé d'approuver ce compte administratif.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (Mme Morand, M. Caché et son pouvoir s'abstiennent)

AFFAIRE N° 7	Budget principal : affectation du résultat 2015	Rapporteur : M. le Maire
-------------------------------	--	---

Le compte administratif 2015 fait apparaître en section de fonctionnement un excédent de 4 405 522,86 €

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable et au CGCT, il convenait d'affecter ce résultat, sachant qu'en priorité, il doit couvrir le solde d'exécution de la section d'investissement, à savoir un déficit de 2 949 079,93 € compte-tenu des restes à réaliser.

Aussi, il a été décidé :

1°) d'affecter en recettes au compte 1068, en section d'investissement, la somme de 2 949 079,93 € pour couvrir le déficit 2015,

2°) de reporter en recettes au compte 002 de la section de fonctionnement le solde soit 1 456 442,93 €

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (Mme Morand, M. Caché et son pouvoir s'abstiennent)

AFFAIRE N° 8	Budget principal 2016 : décision modificative n° 1	Rapporteur : M. le Maire
-----------------------------------	---	---

Le budget 2016 de la ville a été voté le 11 avril dernier.

Lors de la distribution des budgets aux différents services, il est apparu que les reports concernant la réfection du sol du tennis couvert n'ont pas été repris, que les dépenses inscrites pour les travaux de la rue Nourry sont insuffisantes et qu'il a été nécessaire de procéder à des ajustements au regard de son exécution.

C'est pourquoi, la décision modificative détaillée ci dessous a été proposée :

DEPENSES

INVESTISSEMENT

Dépenses + 119 175

- 2188 Chapitre 900.20 Moteur bateau (secours sinistrés) + 490
- 21318 Chapitre 904.11 Sols tennis couvert +43 325
- 2188 Chapitre 904.11 Balayeuse tennis couvert +555
- 21538 Chapitre 908.23 Réalisation branchement d'eau +1295
- 231505 Chapitre 908.22 Travaux rue Nourry (ré imputation) -280 000
- 231505 Chapitre 908.22 Accès PMR (ré imputation) +1635
- 21318 Chapitre 904.22 Accès PMR (ré imputation) -1635
- 2041512 Chapitre 908.24 Participation bâtiment interco (ré imputation) +117600
- 231538 Chapitre 908.24 Participation bâtiment interco (ré imputation) -117600
- 2183 Chapitre 902.11 Matériel informatique (ré imputation) +6967
- 2183 Chapitre 902.12 Matériel informatique (ré imputation) -14503
- 2188 Chapitre 902.12 Matériel divers (ré imputation) +7536
- 2188 Chapitre 900.20 Matériel divers (pont élévateur) +3000
- 4581 Chapitre 917 Opérations sous mandat (rue Nourry) +350 510

Recettes + 119 175

- 1325 Chapitre 908.22 Participation AME rue Nourry (ré imputation) -240 000
- 4582 Chapitre 917 opérations sous mandat +310 510
- Virement de la section de fonctionnement +48 665

TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT : + **119 175**

FONCTIONNEMENT

Dépenses 124 305

- 6135- Chapitre 928.15 Locations diverses d'engins + 11 385
- 61551 Chapitre 928.15 Entretien du cyclomoteur +250
- 60684 Chapitre 923.21 Dalles parvis médiathèque + 1 215
- 615221 Chapitre 923.22 Entretien et réparations (musée des écoles) +180
- 60623 Chapitre 920.24 Fêtes et cérémonies (complément alimentation) +11 700
- 6248 Chapitre 925.11 Transports divers (centre médical de santé) +25
- 6247 Chapitre 922.12 Frais de transport (élémentaire Claudel) +2 375
- 6182 Chapitre 920.21 Documentation (maire et municipalité) +1 560
- 6281 Chapitre 920.21 Cotisations (maire et municipalité) +4 030
- 61521 Chapitre 928.23 Entretien des terrains +26 400
- 615221 Chapitre 922.12 Entretien et réparation (couverture Lancy) +7 175
- 6257 Chapitre 920.48 Réception +195
- 6281 Chapitre 920.48 Cotisations (adhésion AJPF) + 1 000
- 6718 Chapitre 922.51 Charges exceptionnelles (trop perçu Agrimer) +755
- 615221 Chapitre 924.21 Entretien des bâtiments (Aragon suite sinistre) +6 195
- 64131 Chapitre 920.20 Rémunérations personnel non titulaire +1 500
- 023 : Virement à la section d'investissement +48 665

TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION : **124 605**

Recettes 124 305

- 74123- Chapitre 932 Dotation de solidarité urbaine + 151 990
- 7411 Chapitre 932 Dotation globale de fonctionnement -61982
- 741 27 Chapitre 932 Dotation nationale de péréquation +1749
- 7788 Chapitre 920.20 Produits exceptionnels (Rbt sinistre) +32 848

TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION : **124 605**

TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT: **+ 124 605**

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (Mme Morand, M. Caché et son pouvoir s'abstiennent)

AFFAIRE N° 9	Arrêt du compte financier 2015 et compte administratif du budget annexe du Restaurant sur le Lac	Rapporteur : M. le Maire
-----------------------------------	---	---

Le document retrace les résultats définitifs pour l'exercice 2015. Les résultats de clôture sont les suivants :

La section d'investissement présente :

*un déficit de 5 700,00 euros pour 2015,

La section d'exploitation présente :

*un excédent de 12 115,70 euros pour 2015,

*un résultat de clôture déficitaire cumulé pour les années 2014 et 2015

- en investissement de : 5 700 euros,
- en fonctionnement de : 62 575 euros.

Cette opération a reçu l'avis favorable de la commission des finances du 13 juin 2016.

Adopté à la majorité (Mme Morand vote contre et M. Caché et son pouvoir s'abstiennent)

AFFAIRE N° 10	Budget annexe du Restaurant sur le Lac : affectation du résultat 2015	Rapporteurs : M. le Maire
------------------------------------	--	--

Le compte financier 2015 fait apparaître :

- **un déficit en section d'investissement de 5 700 euros,**
- **un déficit en section d'exploitation de 62 575 euros.**

Conformément à l'instruction M4 et au CGCT, il convenait de valider les affectations des déficits d'investissement qui ont fait l'objet d'une reprise anticipée au budget primitif 2016 du restaurant :

- Soit 5 700 euros au 001 en dépenses et 62 575 euros au 002 en dépenses.

Cette opération a reçu l'avis favorable de la commission des finances du 13 juin 2016.

Adopté à la majorité (Mme Morand vote contre et M. Caché et son pouvoir s'abstiennent)

AFFAIRE N° 11	Budget annexe du Restaurant sur le Lac : décision modificative n° 2 de l'exercice 2016	Rapporteur : M. le Maire
------------------------------------	---	-------------------------------------

Cette décision modificative a pour but de réajuster les crédits budgétaires de la section d'exploitation comme suit :

BUDGET ANNEXE DU RESTAURANT SUR LE LAC
DECISION MODIFICATIVE N°2 – EXERCICE 2016

CHAPITRE 011 : Charges à caractère général

- | | | |
|---|---|-------|
| • | 61351 : Locations mobilières | + 500 |
| • | 6152 : Entretien sur bâtiments | + 100 |
| • | 61521 : Entretien sur bâtiments publics | +400 |
| • | 6238 : Divers | +400 |
| • | 6358 : Autres droits | + 20 |

Total du chapitre 011 **+ 1 420**

CHAPITRE 012 : Charges de personnel et frais assimilés

- | | | |
|---|---|-------|
| • | 6333 : Participation des employeurs à la formation continue | + 300 |
| • | 6335 : Versement obligatoire ouvrant droit à l'exonération
De la taxe apprenti | + 200 |

Total du chapitre 012 **+ 500**

TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION **+ 1 920**

CHAPITRE 77: Produits exceptionnels

- | | | |
|---|------------------------------|---------|
| • | 7717 : Dégrèvements d'impôts | + 1 920 |
|---|------------------------------|---------|

Total du chapitre 77 **+ 1 920**

TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION **+ 1920**

Cette opération a reçu l'avis favorable de la commission des finances du 13 juin 2016.

Adopté à la majorité (Mme Morand vote contre).

AFFAIRE N° 12	Amortissement des subvention d'équipements	Rapporteur : M. le Maire
------------------------------------	---	-------------------------------------

Les subventions d'équipement versées pour la construction ou l'aménagement de bâtiments doivent être amorties.

A ce titre, il convient d'amortir la subvention de 117 600 € qui va être versée à l'AME, pour la participation à la construction du bâtiment intercommunal, dans le cadre de l'ANRU.

L'étalement de ces subventions d'équipement se fait sur la même durée pour chaque opération.

Il a été décidé de fixer à 15 ans la durée d'amortissement de toutes les subventions d'équipement.

Adopté à l'unanimité

AFFAIRE N° 13	Demandes d'aides financières d'urgence à l'AME, le Conseil départemental du Loiret et le Conseil régional Centre-Val de Loire pour la remise en état de la base de loisirs du Lac suite aux inondations du 31 mai 2016	Rapporteur : M. le Maire
------------------------------------	---	---

La base de loisirs du Lac a subi de plein fouet les conséquences des inondations majeures qui ont frappé la commune à l'occasion du débordement des rivières et canaux fin mai-début juin 2016. A l'approche de la saison estivale pendant laquelle de nombreux habitants du bassin de vie fréquentent cet espace naturel, les dégâts sont significatifs sur l'ensemble du site. L'Agglomération montargoise, le Conseil départemental du Loiret et la Région Centre-Val de Loire ont donc été sollicités afin de participer financièrement à sa remise en état. Il a été décidé d'officialiser cette demande par une délibération du Conseil municipal.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (Mme Morand s'abstient)

AFFAIRE N° 14	Demande de dotation de solidarité à l'Etat	Rapporteur : M. le Maire
------------------------------------	---	---

La commune est éligible à la Dotation de Solidarité en faveur de l'équipement des collectivités territoriales touchées par des événements climatiques ou géologiques.

Le montant des subventions individuelles est déterminé en fonction de la taille de la collectivité, de sa capacité financière et de l'importance des dégâts, compte tenu des éléments à prendre en compte, nous estimons pouvoir prétendre au taux maximum de 30%.

L'estimation des dégâts subis s'élève à 614 400 € H.T se décomposant comme suit :

- Théâtre de verdure 40 060,00
- Trottoirs 60 377,00
- Entrée base de loisirs 10 440,00
- Chemins de promenade base de loisirs 231 400,00
- Chemins de promenade du Solin 89 000,00
- Chemins de promenade grand Roseau 35 600,00
- Chemins de promenade pré blond et gué aux biches 131 000,00

Adopté à l'unanimité

AFFAIRE N° 15	Demande de subvention au titre de l'aide a la voirie pour les travaux de l'année 2016	Rapporteur : M. le Maire
------------------------------------	--	---

Comme chaque année, le Conseil Général attribue aux communes du canton une somme composée d'une aide à la voirie communale ainsi que des crédits d'Etat provenant du produit des amendes de police et de la redevance des mines sur le pétrole, sur la base des devis de travaux de voirie fournis par les Villes.

Ces crédits sont ensuite répartis entre les communes concernées lors d'une réunion entre les maires du canton.

Adopté à l'unanimité

AFFAIRE N° 16	Convention de groupement de commandes avec l'AME pour des travaux de voirie et réseaux divers rue Gustave Nourry	Rapporteur : M. le Maire
--------------------------------	---	-------------------------------------

La Ville va réaliser des travaux d'aménagement de la rue Gustave Nourry qui est une voirie d'intérêt communautaire.

Il apparaît souhaitable, aussi bien pour des raisons économiques que de coordination des travaux, de réaliser l'ensemble dans le cadre d'un programme unique qui fait l'objet d'une mise en concurrence.

Ainsi, il est nécessaire de constituer avec l'AME un groupement de commandes qui fera l'objet d'une convention.

Adopté à l'unanimité

AFFAIRE N° 17	Bilan des cessions et acquisitions 2015	Rapporteur : M. Öztürk
--------------------------------	--	-----------------------------------

Conformément à l'article 11 de la loi du 8 février 1995, un bilan et un rapport ont été joints au compte administratif de l'exercice budgétaire concernant l'ensemble des cessions, acquisitions et échanges de la ville.

Cette délibération n'a pas donné lieu à vote

AFFAIRE N° 18	Acquisition rue Gaston Jaillon, propriété POLAT	Rapporteur : M. Öztürk
--------------------------------	--	-----------------------------------

Dans le cadre de négociations conduites avec les propriétaires des fonds de parcelles situées rue Gaston Jaillon, pour la création d'un espace public, M POLAT Adem, propriétaire de la parcelle sise 46 rue Gaston Jaillon, a accepté de céder à la commune le fond de sa propriété cadastrée AB 226p, pour une superficie d'environ 600 m², située le long du canal d'Orléans.

L'acquisition s'effectuera selon 2 prix au m² suivant le classement des terrains au PLU intercommunal : 14 €/m² pour environ 370 m² en zone U, et 0,14 €/m² pour environ 240 m² en zone N et zone inondable du PPRI.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (Mme Morand s'abstient)

AFFAIRE N° 19	Décision de principe pour engager une procédure d'enquête publique pour la mise à l'alignement de la rue Nourry	Rapporteur : M. Öztürk
--------------------------------	--	-----------------------------------

Dans le cadre des travaux de réaménagement de la rue Nourry, la commune envisage de mettre à l'alignement certaines propriétés situées le long de cette voie. Ainsi 4 propriétés sont concernées par la procédure d'enquête publique à venir, avec régularisation foncière.

Adopté à l'unanimité

AFFAIRE N° 20	Demande de subvention à la Centre-Val de Loire dans le cadre du CRST : aménagement d'un quartier d'habitat social du Lancy	Rapporteur : M. Öztürk
------------------------------------	---	-----------------------------------

La commune a réalisé, depuis 2011, conjointement avec LOGEMLOIRET, et en concertation avec la population, un projet de restructuration urbaine sur le quartier du Lancy, rue Painlevé.

Ces aménagements se sont déroulés en 4 phases pour un montant total de 1 358 469,77 €, dont la 1ère phase a déjà fait l'objet d'un financement régional dans le cadre du précédent contrat d'agglomération.

Aussi, la ville ayant achevé les travaux en 2015, il est sollicité l'octroi par la région d'une subvention, conformément à l'axe C4 du contrat régional de solidarité territorial.

Adopté à l'unanimité

AFFAIRE N° 21	Demande de subvention à Centre-Val de Loire dans le cadre du CRST : projet de construction d'une nouvelle piscine (AMO)	Rapporteur : M. Öztürk
------------------------------------	--	-----------------------------------

Face à la vétusté de la piscine actuelle, la commune a décidé de recourir à un assistant à maîtrise d'ouvrage et programmeur pour la construction d'une nouvelle piscine, le cabinet « Ingénierie sportive et culturelle ».

Le conseil municipal ayant validé le programme de construction de cet équipement en 2015, il a été décidé de solliciter l'octroi par la région d'une subvention, conformément à l'axe B du contrat régional de solidarité territorial.

Adopté à la majorité (Mme Morand vote contre)

AFFAIRE N° 22	Convention pour la commercialisation de croisières sur le bateau « Ville de Chalette » avec l'Office du Tourisme de l'Agglomération Montargoise	Rapporteur : M. Rambaud
------------------------------------	--	------------------------------------

Point retiré de l'ordre du jour

AFFAIRE N° 23	Frais de scolarité des écoles maternelles et élémentaires pour l'année solaire 2016-2017	Rapporteur : Mme Heugues
------------------------------------	---	-------------------------------------

L'article 23 de la loi du 22 juillet 1983 prévoit de répartir entre les communes concernées les frais de scolarité pour les enfants venant de communes extérieures.

Pour l'année scolaire 2015/2016 les participations suivantes avaient été retenues :

- 1 170 Euros pour un élève scolarisé en cycle préélémentaire.
- 675 Euros pour un élève scolarisé en cycle élémentaire y compris dans un IME.

Un accord a été conclu avec les autres communes de la Communauté d'Agglomération, il prévoit les participations suivantes pour 2016/2017 :

- 1 290 Euros pour un élève scolarisé en cycle préélémentaire. (+ 10%)
- 700 Euros pour un élève scolarisé en cycle élémentaire y compris dans un IME.(+ 4%)

Il a été décidé de retenir ces montants pour tous les enfants hors communes scolarisés à CHALETTE et pour tous les enfants châtellois scolarisés hors de notre commune. Cet accord ne vaut que pour les écoles publiques.

Adopté à l'unanimité

AFFAIRE N° 24	Equipements sportifs des gymnases Paul Eluard et Pablo Picasso, répartition des charges définitives 2015	Rapporteur : Mme Heugues
--------------------------------	---	-------------------------------------

Comme chaque année, le Conseil Municipal a décidé d'approuver la répartition des charges définitives pour les équipements sportifs (gymnases) des deux collèges de la commune.

Pour l'exercice 2015, le montant des charges prévisionnelles des équipements sportifs avait été arrêté à 26 180,18 € (somme à répartir entre les communes qui envoient des élèves dans les collèges chalettois).

Le décompte définitif s'élève à 25 514,63 €.

Cette opération a reçu l'avis favorable de la commission des finances du 13 juin 2016.

Adopté à l'unanimité

AFFAIRE N° 25	Equipements sportifs des gymnases Paul Eluard et Pablo Picasso, répartition des charges prévisionnelles 2016	Rapporteur : Mme Heugues
--------------------------------	---	-------------------------------------

Comme chaque année, le Conseil Municipal a décidé d'approuver la répartition des charges prévisionnelles pour les équipements sportifs (gymnases) des deux collèges de la commune.

Pour l'exercice 2016, le montant des charges prévisionnelles des équipements sportifs s'élève à 25 756,22 euros et se décompose de la manière suivante :

- Collège Paul Eluard 8 758,29 € pour 704 élèves
- Collège Pablo Picasso 16 997,93 € pour 566 élèves

Cette opération a reçu l'avis favorable de la commission des finances du 13 juin 2016.

Adopté à l'unanimité

AFFAIRE N° 26	Convention quadripartite pour l'orchestre à l'école	Rapporteur : Mme Heugues
--------------------------------	--	-------------------------------------

Un orchestre à l'école fonctionne depuis plusieurs années à l'école élémentaire Camille Claudel et concerne 3 classes de cette école (les élèves bénéficient d'un enseignement musical durant 3 années du CE2 au CM2)

Afin de fixer le fonctionnement de cet orchestre et la part de chacun des partenaires, il a été décidé de signer une convention quadripartite avec :

- L'APSAM
- La ville de Chalette
- L'Education Nationale représentée par l'I.E.N.
- Le Conservatoire à Rayonnement Communal de Montargis, représenté par sa directrice

Cette convention précise également la création d'un comité de pilotage composé de représentants des 4 partenaires, des professeurs de musique et des parents d'élèves.

Cette convention, d'une durée de trois ans, prendra effet à la rentrée scolaire 2016/2017.

Adopté à l'unanimité

AFFAIRE N° 27	Détermination des taux de promotion pour le personnel en matière d'avancement de grade	Rapporteur : M. Pépin
--------------------------------	---	----------------------------------

Les délibérations précédentes à ce sujet n'ayant pas intégré certains grades de la collectivité, il est indispensable d'actualiser les taux de promotion afin de pouvoir procéder aux avancements. A cette occasion, afin d'éviter de devoir systématiquement procéder à des mises à jour lors d'évolution législative ou de recrutements sur de nouveaux grades, il a été décidé d'adopter une délibération de portée générale définissant un taux de 100 % pour l'ensemble des grades.

Adopté à l'unanimité

AFFAIRE N° 28	Mise à jour du tableau des effectifs	Rapporteur : M. Pépin
--------------------------------	---	----------------------------------

Afin de pouvoir procéder à un avancement de grade, il y a eu lieu de mettre à jour le tableau des effectifs de la manière suivante :

- création d'un poste d'adjoint d'animation de 1^{ère} classe

Adopté à l'unanimité

AFFAIRE N° 29	Recours à deux vacataires pour assurer un suivi psychologique suite aux inondations du 31 mai 2016	Rapporteur : M. Pépin
--------------------------------	---	----------------------------------

A la suite des inondations survenues en début de mois, compte-tenu des efforts fournis par la Municipalité pour aider les sinistrés, la Ville va avoir recours à deux personnes chargées d'assurer un soutien psychologique aux élus et au personnel. Les interventions présenteront un caractère ponctuel, discontinu, sans aucune régularité.

Adopté à l'unanimité

AFFAIRE N° 30	Compte rendu de la délégation d'attributions à M. le Maire	Rapporteur : M. le Maire
--------------------------------	---	-------------------------------------

Conformément à l'article L 2122-3 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire a rendu compte au Conseil municipal des décisions prises en application de la délégation d'attributions que le Conseil lui a confié par délibération du 14 avril 2014. Il s'agit des décisions générales n°17 à 19.

Cette délibération n'a pas donné lieu à vote